

À l'instant où ces lignes sont écrites, les conditions du déconfinement ne sont pas encore connues précisément. Des informations, parfois contradictoires, circulent. Telle vérité d'un jour ne le sera peut-être plus le lendemain.

Dans ces conditions, la décision de réouverture des écoles n'est pas aisée à prendre : l'observation à la lettre du protocole sanitaire élaboré par le ministère de l'Éducation Nationale conduirait plutôt à ne pas réouvrir.

Néanmoins, pour ne pas pénaliser les foyers où la reprise du travail est difficilement compatible avec la garde des enfants, en concertation avec les directrices de l'école et des Francas, les décisions suivantes ont été prises :

- la reprise des cours se fera le jeudi 14 mai pour les grande section maternelle, CP et CM2, le 25 mai pour les autres niveaux ;
- cette reprise se faisant sur la base du volontariat, les parents seront invités à faire connaître leur choix dans les jours prochains ;
- les accueils périscolaires du matin et soir sont assurés dans la limite de 10 enfants ; le service cantine est limité à 20 enfants ;
- l'accueil du mercredi est limité à 10 enfants (public prioritaire) ;
- l'accueil des enfants de personnels soignants ou exerçant des missions d'obligation de continuité de service est maintenu.

Un nombre maximum de 15 élèves par classe est autorisé. Si tous les élèves reprennent la classe et qu'il n'est pas possible de maintenir les règles du protocole sanitaire, (manque d'espaces et de personnels encadrant) un alternat pourra être mis en place.

La commune équipera de visières plexiglas chaque élève (à partir du CP). **Le protocole sanitaire sera respecté dans la limite du possible.** Les familles seront informées des modalités d'accueil (horaires, entrées, etc.).

Je vous espère tous en bonne forme, ayant traversé le confinement stoïquement et prêts pour un déconfinement responsable !

D. Jacquin, maire.

DISTRIBUTION de masques

Grand Besançon Métropole va fournir gratuitement aux habitants de son territoire des masques « Grand public » (2 par personne, lavables entre 40 et 60 fois).

La distribution de ces masques sera assurée par la commune. Afin de n'oublier personne et d'éviter des regroupements trop importants, 4 lieux de retrait seront mis en place **les samedi 9 et dimanche 10 mai de 9h30 à 12h :**

- salle polyvalente (2 postes) ;
- mairie ;
- école maternelle (samedi seulement).

Ces lieux permettent des entrées et sorties distinctes ainsi que la distanciation physique (voir plan au verso).

La distribution se fera selon un ordre alphabétique.

Samedi 9 mai

SALLE POLYVALENTE

Les personnes dont le nom de famille commence par **A, B, C & D.**

ÉCOLE MATERNELLE

Les personnes dont le nom de famille commence par **E, F & G.**

MAIRIE

Les personnes dont le nom de famille commence par **H, I, J, K & L.**

Dimanche 10 mai

SALLE POLYVALENTE

Les personnes dont le nom de famille commence par **M, N, O, P, Q & R.**

MAIRIE

Les personnes dont le nom de famille commence par **S à Z.**

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront demander à être livrées à domicile ou faire retirer les masques par un voisin ou parent.

DERNIÈRE MINUTE :

Il n'est pas certain que les masques tissus seront livrés suffisamment tôt.

Dans ce cas, des masques de type « chirurgical » seront distribués les 9 & 10 mai. Une seconde distribution des masques tissus aura lieu les 16 & 17 mai selon les mêmes règles.

DISTRIBUTION DE MASQUES :

Plans et accès

Samedi 9

Dimanche 10

Une seule personne par famille.
Respecter les distanciations physiques.
Ce feuillet sert de justificatif
de déplacement.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTREE 2020

Sont concernés les enfants nés en 2017
ou pour une 1^{re} inscription à l'école de
Torpes. Déposer en mairie ou envoyer
par courriel **jusqu'à la fin mai** les
documents suivants :

- copie du livret de famille
- copie du carnet de vaccination
- justificatif de domicile

et pour les enfants précédemment
scolarisés dans une autre école le
certificat de radiation.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est
à faire l'année **dans les trois mois** qui
suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé
pour passer les examens scolaires et le
permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une
pièce d'identité et du livret de famille.

En vous rendant sur le site de la
commune

WWW.TORPES.FR

vous aurez les informations mises
à jour quotidiennement ainsi qu'un
lien pour contacter la mairie par
mail.

Secrétariat de mairie :

HORAIRE D'OUVERTURE

Les personnels administratifs seront
maintenus en télétravail jusqu'à la fin juin.
Les horaires d'ouverture sont modifiés
comme suit :

Lundi : 10 - 12 h • Jeudi : 14 - 17 h

Les visiteurs devront être munis de masques.
Demande de RDV par courriel.

CONTACTS MAIRIE

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

Route de Routelle

